

PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION DES FRICHES - EPFGE

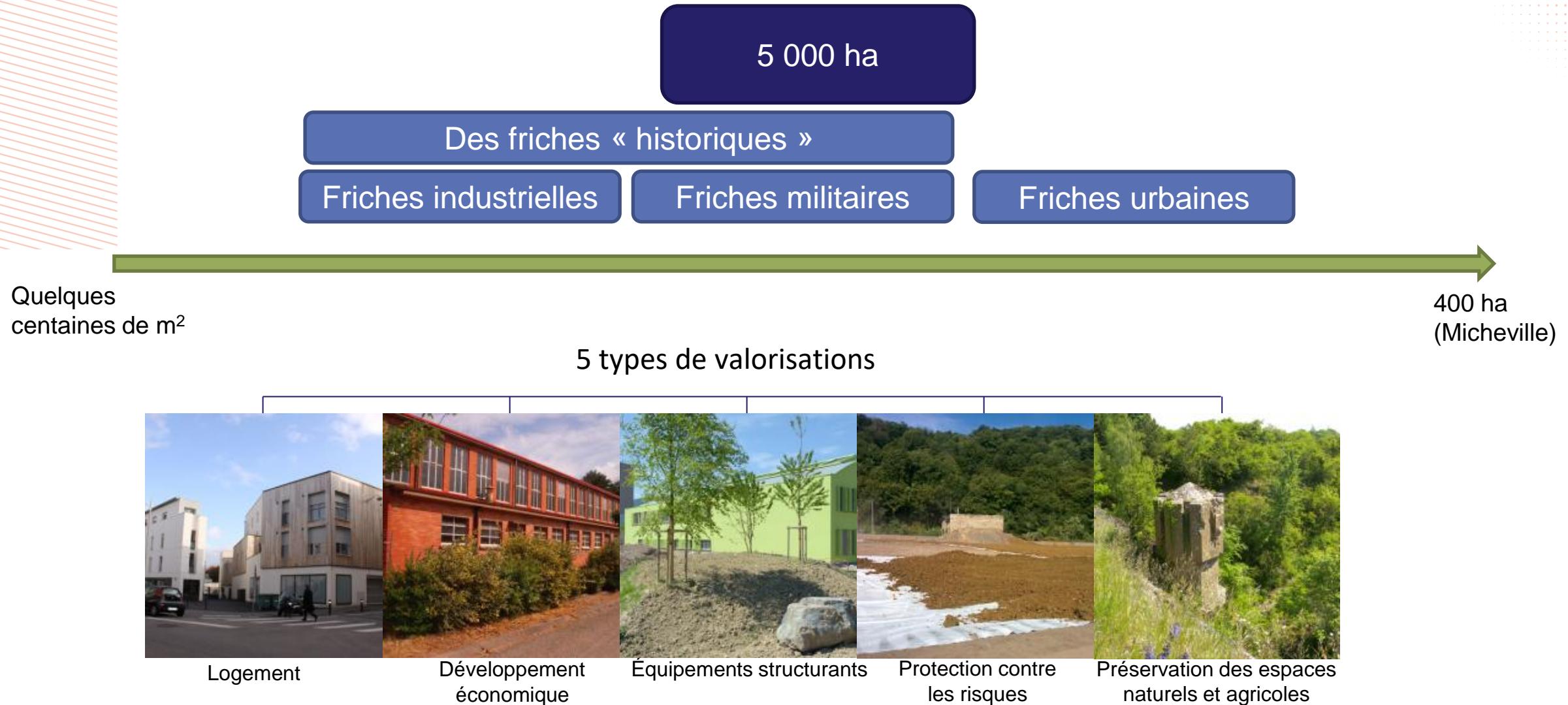
Étude 2020-2022



Photo Luc Chrétien Cerema

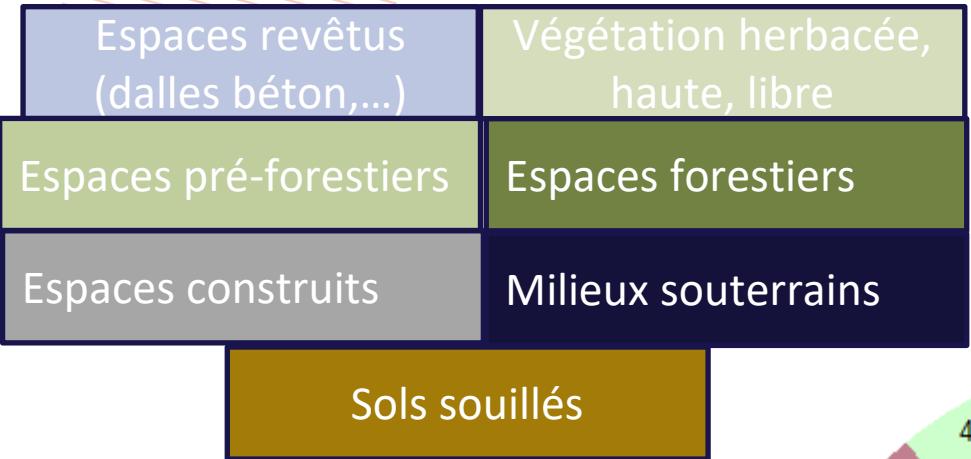
27/11/2025

Les friches gérées par l'EPF en Lorraine

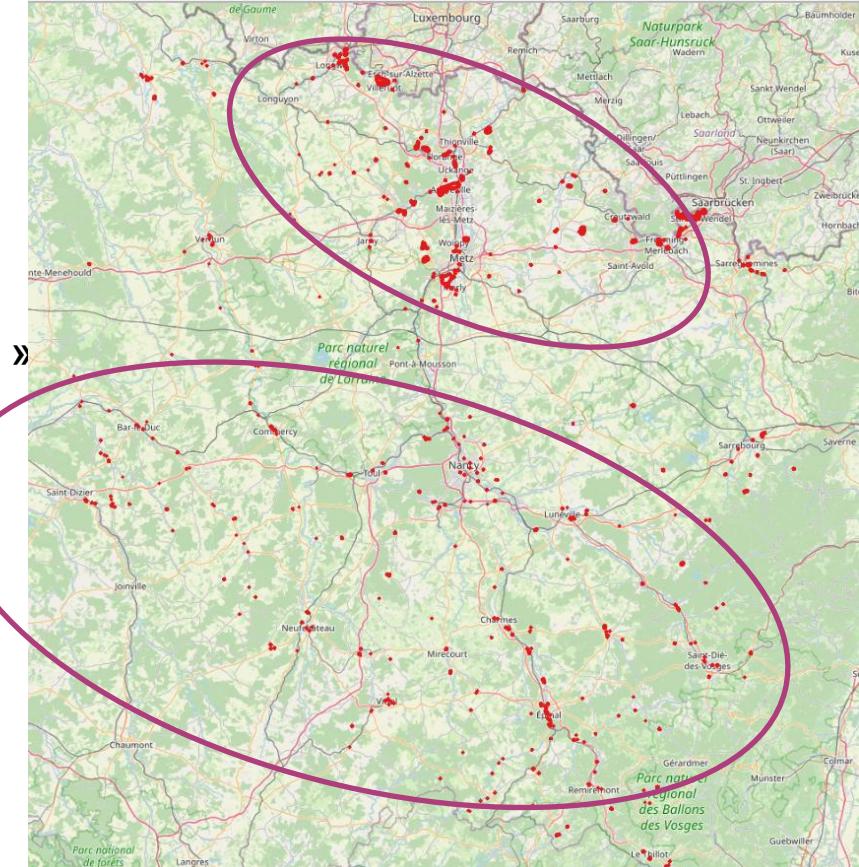
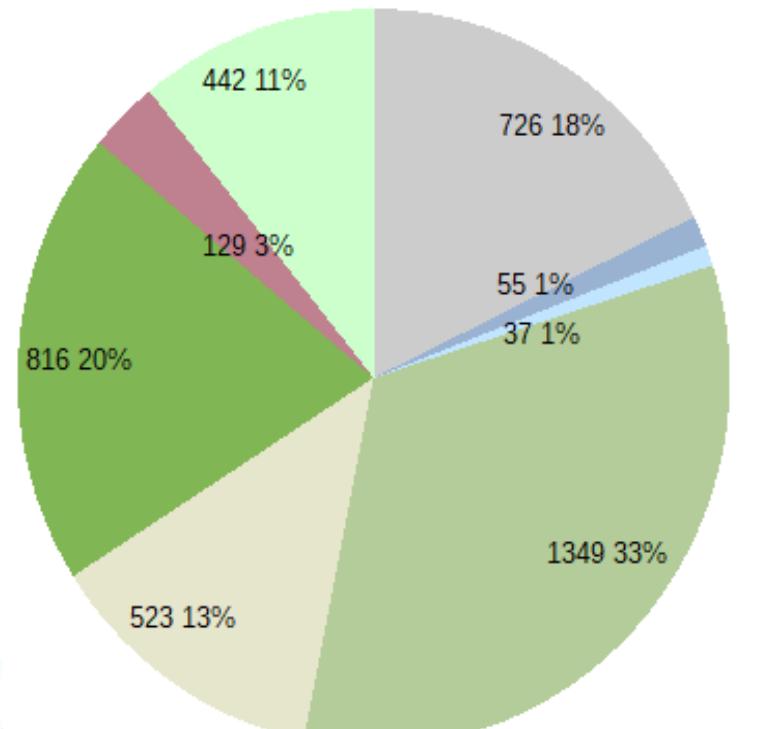


Les friches gérées par l'EPF en Lorraine

« Espace bâti ou non, anciennement utilisé pour des activités industrielles, commerciales ou autres, abandonné depuis 2 ans ou plus, et de plus de 2000 m². » (INSEE)



occupation des sols des 174 sites sélectionnés



Base de données Friches en Lorraine

- Prairies (231)
- Autres surfaces agricoles (211, 222, 242, 243)
- Forêt (311, 312, 313)
- Landes et végétation xérophylle (322 & 323)
- végétation arbustive en mutation (324)
- cours d'eau et plans d'eau (511&512)
- Marais & ripisylve (411)
- surfaces imperméabilisées (111, 112, 121, 122, 124, 131, 132, 141, 142)

Les friches gérées par l'EPF en Lorraine



Forbach

Sollac à Rombas – prairie « spontanée »



Sollac à Rombas – arbre-gîte à chiroptères



Simon I – mare compensatoire *Bufo viridis* (Crapaud vert)



Faïenceries de Sarreguemines



Forbach – carrières Simon I et II

Modalités de l'étude

Objectif principal : définir une méthodologie générale de prise en compte du paramètre « diversité biologique »

Étude proposée par l'EPFL et le Cerema

- Étude de cas emblématiques,
- identifier les étapes-clefs dans le développement de la diversité spontanée, et leur lien avec les actions entreprises par l'EPF,
- S'interroger sur le zonage des espaces,
- Interroger les mesures de gestion possibles pendant la durée de gestion du site par l'EPF (« gestion transitoire »).



Modalités de l'étude

Méthodologie : sélection de friches gérées par l'EPF

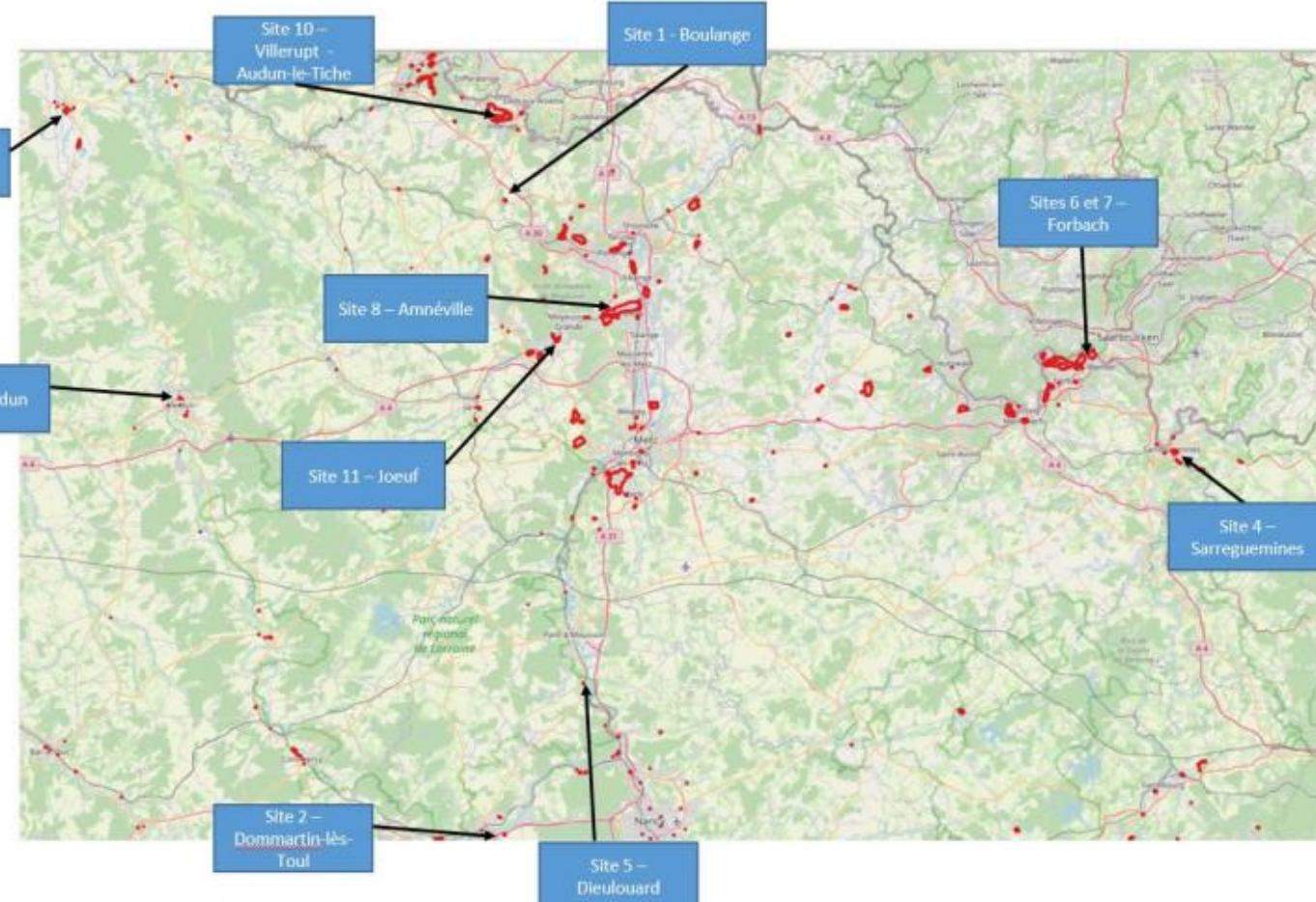
- échanger avec le **responsable d'opérations** : historique du site, approche de la problématique de la biodiversité sur les sites en responsabilité,
- apprécier la dynamique d'évolution des milieux en cours,
- porter un regard sur l'historique de la prise en compte de la biodiversité et de la continuité écologique, sur les difficultés rencontrées et les solutions mises en œuvre,
- échanger sur les pratiques de gestion transitoire mises en œuvre ou envisagées.



mur sur la citadelle de Verdun colonisé par la végétation, et les polliniseurs.
(Photo Luc Chrétien, Cerema)

Modalités de l'étude

Méthodologie : sélection de friches gérées par l'EPF



Diversité des sites visités :

0,36 à 330 ha,

Diversité des milieux concernés (bâtiments, carreaux de mines, carrières, zones enrichies, zones en recolonisation, berges de cours d'eau...)

Diversité des enjeux écologiques

Diversité des situations sur le plan foncier

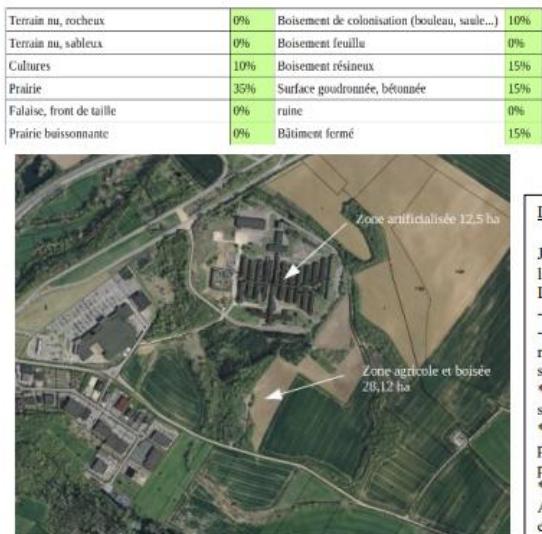
Nom du site	Département	Chargé d'opérations	Superficie du site	Nature du projet de reconversion	Propriété foncière
BOULANGE Carreau de Mine	57	Sylvain Toutain	9 ha	Mixte : Activités économiques, culturelles et sportives	EPFL
DOMMARTIN-LES-TOUL Hôpital Jeanne d'Arc	54	Samuel Levy	40,6 ha	zone artificialisée : centre pénitencier zones agricoles et boisées conservées en l'état	EPFL
VERDUN Citadelle	55	Isabelle Henneton	20 ha	1ère phase : sécurisation en vue de l'ouverture au public 2ème phase : implantation d'activités culturelles et touristiques (programme non défini)	EPFL
ANOULD Papeterie du Souche	88	Yannick Le Coquil	20 ha	Développement économique avec une partie renaturation	Liquidateur et EPFL
SARREGUEMINES Faienceries	57	Isabelle Henneton	30 ha	Mixte : équipements publics, culturels, touristiques, logements	EPFL
DIEULOARD la bouillante	54	Sophie Bugada Cuchet	3600m ²	logements	EPFL
FORBACH Carreau Simon I et II	57	Sandrine Herrmann	27 ha	Mixte : activités économiques et artisanales, touristiques et culturels	EPFL
FORBACH Carrière Simon	57	Sandrine Herrmann	76 ha	activités touristiques - Projet de pôle nautique	EPFL
AMNEVILLE-ROMBAS - Site SOLLAC	57	Céline Murgia	80 ha	Mixte : activités économiques et artisanales, culturels, et habitat	EPFL
STENAY la Fusion Electrique	55	Matthieu Barranger	9 ha	projet mixte : économique, tourisme, loisirs	liquidateur (acquisition EPFL à venir)
VILLERUPT/AUDUN LE TICHE Site de Micheville	54/57	Sylvain Toutain	330 ha	Mixte : Logements - activités économiques et culturelles, hub de mobilité, parc urbain (nouveau quartier de 45 ha)	EPFL / EPA Alzette-Belval / Promoteurs / CD54-57 (contournement et ENS)
JOEUF Europipe	54	Anthony Rabeau	16 ha	Essentiellement logements et équipements publics + reconstitution d'un espace naturel en bordure de l'Orne / mesure compensatoire PPRI	EPFL (sous convention Ville de JOEUF)

Modalités de l'étude

Méthodologie : Réalisation d'une fiche de visite

Fiche 2 : DOMMARTIN-LES-TOUL Hôpital Jeanne d'Arc

Département	Meurthe-et-Moselle
Commune	Dommartin-lès-Toul
Superficie (ha)	40,60



Description sommaire du site

Le site se compose de deux parties bien distinctes.

Sur 12,50 ha, la partie la plus artificialisée, l'ancien hôpital était encours de démantèlement avant démolition au moment de la visite. L'ensemble des bâtiments ont vocation à être démolis.

Sur 28 ha, des zones agricoles et boisées.

Dynamique d'évolution

Jusqu'à une période récente, le site n'a pas été géré par l'EPFL. La gestion EPFL débute en 2019 avec :

- le démantèlement puis démolition des bâtiments
- la mise en place des mesures compensatoires : Les sites retenus sont uniquement situés au nord du site, et hors du site au nord (ancienne station d'épuration)
- * l'utilisation de bâtis de faible hauteur au niveau de la station d'épuration, pour les passereaux et les chiroptères,
- * l'utilisation des anciens bassins d'épuration pour compenser l'impact sur le Lézard des murailles (zone thermophile),
- * l'installation de deux tours à hirondelles des fenêtres. Au printemps 2019, la colonisation par les hirondelles est effective (comm. EPFL).

La biodiversité sur le site est donc prise en compte au nord-ouest de la partie bâtie, via les mesures compensatoires. Toutefois, la plus grande partie du site ne fait pas l'objet d'orientations de gestion en la matière :

- la partie en démolition ne fait l'objet d'aucune préconisation en la matière (jusqu'à peu, un projet de centre pénitentiaire devait prendre le relais) → quelle gestion transitoire avant un autre projet ?

Après la démolition, une dynamique de recolonisation végétale sera rapidement à l'œuvre : bouleaux, trembles, herbacées, puis cortèges d'insectes et oiseaux. Comme une valorisation économique de cette partie est très probable, cette colonisation pourrait fonctionner comme un « piège écologique ». Il serait souhaitable que l'EPFL anticipe ce phénomène

- la partie « naturelle » (près de 30 ha au sud) ne fait l'objet d'aucune préconisation de gestion environnementale.

Fiche 2 : DOMMARTIN-LES-TOUL Hôpital Jeanne d'Arc (suite)

Analyse du site en termes de continuité écologique

Le site est situé à proximité immédiate de milieux à forte valeur écologique, reconnus par l'inventaire ZNIEFF, inclus dans la vaste ZNIEFF de type II « Plateau de Hayes et Bois l'Evêque » :

- la ZNIEFF 410015744 « gîtes à chiroptères à Dommartin, Chaudeney et Pierre-la-Treiche », qui s'étend au sud du site et englobe une grande partie du site lui-même (hormis les parcelles cultivées et la zone bâtie elle-même).
- au nord, la ZNIEFF 410030416 « prairies de la Moselle et fort de Gondreville »

Le site présente un intérêt marqué pour les chiroptères, en particulier l'ensemble des milieux entourant la zone bâtie, mais aussi pour les secteurs boisés, semi-boisés ou prairiaux de la partie sud. Ces espaces sont en contact avec les milieux naturels avoisinants. Le massif forestier du plateau de Hayes est directement voisin. Toutefois, ces milieux boisés et ouverts sont en mauvais état de conservation.

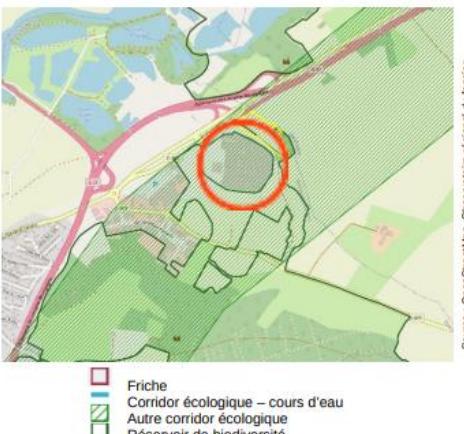


Figure 11 : situation du site de Dommartin par rapport aux corridors et réservoirs de biodiversité

Vocation du site

Après démantèlement et déconstruction, la zone artificialisée d'une superficie d'environ 125 000 m² sera une réserve foncière dans l'attente d'un projet. Le projet de centre pénitentiaire qui prévalait, est abandonné.

La zone agricole et boisée d'une superficie d'environ 281 249 m² classée AU au PLU restera « en l'état ».

L'EPFL n'a pas exposé les modalités de gestion transitoire de ces deux sites : comment sera gérée la partie actuellement en cours de déconstruction, avant son utilisation pour d'autres usages ? La zone agricole continue-t-elle à être exploitée ? La partie boisée, ou en cours de boisement, est-elle exploitée ?

Le document d'orientation du SCOT sud 54 considère la partie sud comme ayant une vocation agricole et naturelle durable. Le dossier de demande de dérogation (2018) évoque une modification du document d'urbanisme à venir, pour garantir cette vocation.

Fiche 2 : DOMMARTIN-LES-TOUL Hôpital Jeanne d'Arc (suite)

Conclusions et recommandations

La biodiversité a été prise en compte de manière satisfaisante par l'EPFL, pour ce qui concerne les travaux de démantèlement et de démolition : des mesures d'évitement, de réduction et de compensation relativement aux impacts non réductibles ont été mises en œuvre. Il s'est agi essentiellement de recréation d'habitats sur la partie nord du site + station d'épuration, à l'exception des nichoirs artificiels qui sont répartis sur tout le site.

Toutefois il manque une appréhension globale de la biodiversité, de sa dynamique notamment de recolonisation. Quelles vocations sont prévues pour la partie sud ? Quelles dispositions à prendre pour la partie déconstruite, pour la période transitoire avant un nouvel aménagement ?

Les préconisations qui peuvent être émises sont les suivantes :

- pour la partie déconstruite, en fonction de l'état du terrain après travaux, définir des modalités de gestion transitoire qui dépendront :
 - * du délai estimé avant réutilisation du site,
 - * de la dynamique d'enrichissement,
 - * des moyens financiers disponibles.

Plusieurs options sont possibles :

- * laisser la dynamique naturelle à l'oeuvre, avec colonisation très probable dans les 5 ans, par la végétation pionnière (bouleaux, trembles, saules etc.) puis l'installation d'une fruticée et végétation pré-forestière (églantier, sureau, saules, ...). cette recolonisation aura pour effet l'installation rapide des cortèges d'insectes puis d'oiseaux associés, et l'installation d'une biodiversité diversifiée en 10 à 15 ans. Cette biodiversité devra être prise en compte au moment du réaménagement.

- * mettre en œuvre une gestion transitoire « minimalistique » : fauche tous les trois ans. Installation probable d'un cortège d'insectes diversifiés, mais installation limitée des oiseaux notamment pas de nidification.

- * mettre en œuvre une gestion transitoire plus volontariste : traitement du site en prairie semée et fauchée. Cette gestion transitoire permet une expression de la biodiversité importante du type « nature ordinaire ». Elle est favorable aux pollinisateurs.

- pour la partie « naturelle », qui représente la plus grande partie du site :

L'EPFL a intérêt à définir une stratégie de gestion à court, moyen et long terme. Comment la forêt et les prairies seront-ils exploités ? Les parties de recolonisation végétale évolueront-elles spontanément ? Ces milieux naturels présentent-ils un potentiel en termes de mesures compensatoires environnementales ? Leur caractère dégradé les rend intéressantes de ce point de vue.

Ces questions ne semblent pas avoir été soulevées, l'EPFL s'est focalisé sur la partie bâtie où les enjeux relevant de ses missions de service public sont les plus importants.

Recommandations

Recommandations générales relevant de la politique générale de l'établissement

1-1 – mettre en place un conseil stratégique de la prise en compte de la biodiversité

L'EPF appuie sa prise en compte de la biodiversité sur plusieurs bureaux d'étude dont les prestations sont de qualité. Interventions sont menées « au cas par cas » : pré diagnostics, dossiers de demande de dérogation.

→ Besoin d'un accompagnement plus stratégique sur cette thématique pour l'ensemble de ses activités.



Carrières Simon à Forbach – Photos Luc Chrétien, Cerema

Recommandations

Recommandations générales relevant de la politique générale de l'établissement

1-1 – mettre en place un conseil stratégique de la prise en compte de la biodiversité

1-2 – établir une « check-list » de la prise en compte de la biodiversité tout au long de la vie d'un site EPF

Les chargés de mission de l'EPFL disposent de connaissances très variables en ce qui concerne la prise en compte de la biodiversité.

La check-list a vocation à lister de manière exhaustive l'ensemble des démarches, contacts, procédures à mettre en œuvre à l'échelle d'un site.

- La réalisation d'un diagnostic dès prise en gestion d'un site,
 - La réalisation d'inventaires détaillés en fonction des enjeux,
 - La prise de contact avec l'administration en amont si les enjeux sont importants,
 - La définition d'un zonage des espaces en fonction des enjeux quand cela est possible,
 - L'identification des dynamiques en cours,
 - La prise de décision de la mise en place d'une gestion transitoire et de ses modalités,
 - La relation avec les associations de protection de la nature, quand les enjeux le rendent nécessaire,
 - L'appel à des spécialistes reconnus quand des espèces emblématiques sont présentes ou potentielles,
 - L'anticipation des dossiers administratifs concernés (loi sur l'eau, espèces protégées, ...)
 - Etc.

	n°	Etape	description	références	références juridiques et techniques
avant maîtrise foncière par l'Etat					
fortement recommandé	1	Pré-diagnostic biodiversité	le pré-diagnostic des enjeux	n° Etape	description
fortement recommandé	2	cadrage préalable avec l'administration	fortement recommandé	8 Choix d'un prestataire pour réaliser les études environnementales	<p>Le choix du prestataire revêt une très grande importance, elle conditionne la qualité des études environnementales et indirectement, la qualité du projet, son impact environnemental et le respect des délais.</p> <p>Pour les projets complexes, il est recommandé de faire appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, pour la rédaction du cahier des charges et le choix du prestataire.</p> <p>Si plusieurs prestataires sont retenus, il est important de s'assurer de leur bonne coordination et de la capacité de l'ensemblier à effectuer la synthèse.</p> <p>Il peut s'agir du même prestataire que dans l'étape 1 (pré-diagnostic) ou d'un acteur identifié dans l'étape 3.</p>
fortement recommandé	3	consultation des associations locales	leur possibilité de collationner facilement. Si les associations justifient avec une analyse chiroptère, un acte relevant d'une réglementation spécifique protégeant les espèces protégées, autorisé	9 réaliser l'état initial	<p>Une attention particulière est à apporter à la définition de l'aire d'étude, qui conditionne la pertinence des investigations menées, et qui doit toujours dépasser le périmètre du projet, de manière à pouvoir appréhender les enjeux de continuité écologique.</p> <p>L'état initial demande du temps : au moins un cycle biologique (un an), et de préférence 5 saisons (deux printemps) et des moyens particuliers (interventions écolos spécialistes), afin de mener des inventaires écologiques rigoureux et proportionnés aux enjeux.</p> <p>Les continuités écologiques en particulier doivent être correctement appréhendées.</p> <p>Concernant la faune et la flore, tous les groupes doivent être abordés, sauf exception dûment argumentée (à démontrer).</p>

Recommandations

Recommandations visant à acculturer l'établissement EPF à la prise en compte de la biodiversité

2-1 – organiser une formation des chargés de mission EPF à la question de la biodiversité

Cycle de sensibilisation / formation

- sensibilisation générale aux enjeux de la biodiversité,
- politique de l'Etat en la matière,
- approfondissement des points critiques (notamment, espèces protégées)
- formations ciblées sur les principaux groupes en interaction avec la gestion EPF : oiseaux, chiroptères, amphibiens notamment.



Fresque
de la
Biodiversité

2-2 – organisation de visites croisées sur les sites EPF

Recommandations

Recommandations visant à acculturer l'établissement EPF à la prise en compte de la biodiversité

2-1 – organiser une formation des chargés de mission EPF à la question de la biodiversité

2-2 – organisation de visites croisées sur les sites EPF

2-3 – organiser un échange avec les autres EPF

Approches variables d'un EPF à l'autre, alors que les problématiques rencontrées sont souvent équivalentes.

→ **Fonctionnement en réseau des EPF**

Favorisant le partage d'expériences



Ruines sur le site de Boulange – Photo Luc Chrétien, Cerema

Recommandations

Recommandations visant à établir un zonage des espaces

3-1 – s'entourer des compétences nécessaires dès la maîtrise d'un site

Objectif : avoir, dès l'acquisition d'un site, une vision globale des enjeux en termes de biodiversité et des dynamiques à l'œuvre.

- pré-diagnostic aussi précoce que possible
- Échange avec l'administration sur les enjeux du site

DDT

DREAL

- Échange avec les associations de protection de la nature actives localement



Site de Forbach – Photo Luc Chrétien, Cerema

Recommandations

Recommandations visant à établir un zonage des espaces

3-1 – s'entourer des compétences nécessaires dès la maîtrise d'un site

3-2 – zoner les espaces sur le site dès que possible

Destination finale du site non connue → milieux en évolution libre « non choisie »

friche herbacée → friche arborescente ou fruticée → boisement de plus en plus fermé

Comment « garder la main » sans obérer la valeur de ces espaces en termes de biodiversité ?

1. Zone à enjeux de biodiversité prépondérants

2. Zone à potentiel de compensation environnementale

3. Zone à fort enjeu d'aménagement et à enjeux écologiques faibles

4. Zone à enjeux écologiques forts et à enjeux d'aménagement forts

5. Zone à enjeux non définis

Recommandations

Recommandations relatives à la gestion transitoire

4-1 – Zones à enjeux de biodiversité prépondérants

1 Zone à enjeu de biodiversité prépondérant : soit parce qu'aucune autre valorisation n'est possible (falaise, zone de confinement de pollution, ...), soit parce que les enjeux environnementaux sont très importants (zone de reproduction et de repos d'amphibiens rares, ...), la préservation de la biodiversité devient un enjeu prioritaire.

Exemples d'actions :

- Traitement des clôtures pour limiter leur impact sur les continuités écologiques
Favoriser les clôtures écologiquement poreuses, l'enjeu des clôtures mises en place autour des sites étant d'empêcher la pénétration humaine),



exemples de dispositifs de franchissement faune : espaces inférieur laissé libre, ou ouverture 20 x 20 cm, source SNCF réseau /EGIS - dossier prix IDRIM IMBP 2020.

Recommandations

Recommandations relatives à la gestion transitoire

4-1 – Zones à enjeux de biodiversité prépondérants

1 Zone à enjeu de biodiversité prépondérant : soit parce qu'aucune autre valorisation n'est possible (falaise, zone de confinement de pollution, ...), soit parce que les enjeux environnementaux sont très importants (zone de reproduction et de repos d'amphibiens rares, ...), la préservation de la biodiversité devient un enjeu prioritaire.

Exemples d'actions :

- Veiller à ne pas porter atteinte à ces milieux durant la gestion transitoire : pas d'atteinte directe au cours des éventuels chantiers de dépollution, etc., pas d'atteinte indirecte par modification du régime des eaux (drainage) par exemple.
- balisage empêchant la pénétration des engins de chantier dans les secteurs à préserver.
- Limiter la pollution lumineuse et acoustique, autant que possible,
- Éviter tout dérangement lorsque des espèces sensibles sont présentes : par exemple le Faucon pèlerin installé dans les bâtiments désaffectés,
- Adapter le calendrier de chantier (en dehors de la période de présence d'espèces migratrices par exemple)

Recommandations

Recommandations relatives à la gestion transitoire

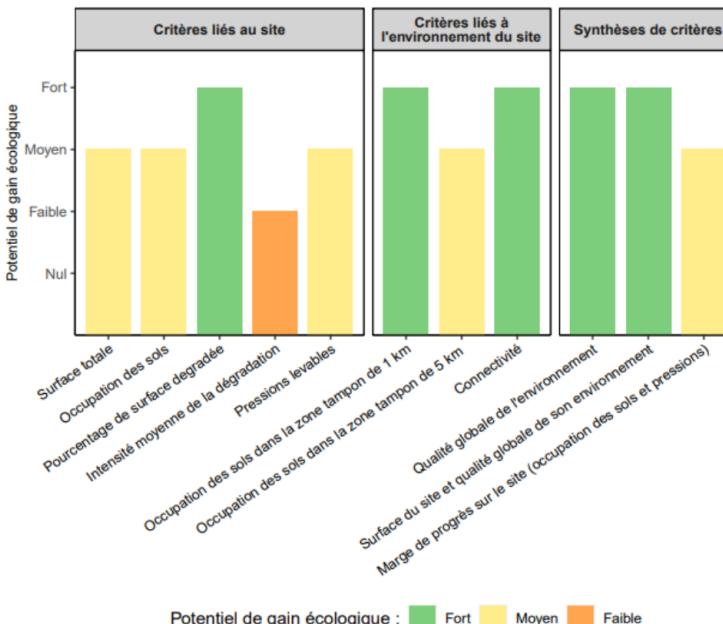
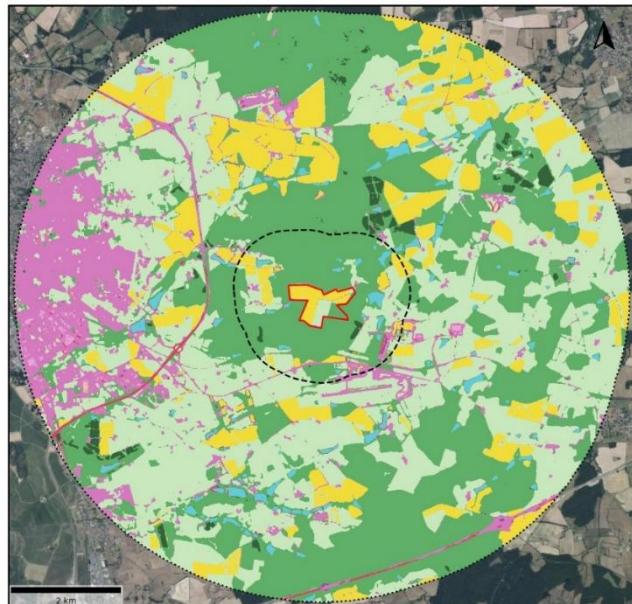
4-1 – Zones à enjeux de biodiversité prépondérants

4-2 – Zones à potentiel de compensation environnementale

❷ **Zone à potentiel de compensation environnementale** : secteurs n'ayant pas d'intérêt en termes de valorisation économique, mais présentant par ailleurs un intérêt faible du point de vue de la biodiversité du fait d'habitats naturels **dégradés**. Cette zone peut offrir des potentialités de mise en place de mesures compensatoires du projet *in situ*, ou de projets avoisinants.



INVENTAIRE COLLABORATIF DES SITES
A POTENTIEL DE GAIN ECOLOGIQUE



En pratique : maintien de la zone en l'état.

→ Veiller au maintien du *potentiel* en termes d'additionnalité écologique

→ Éviter toute *dégradation irréversible* faisant perdre au site sa pertinence en termes de compensation

Recommandations

Recommandations relatives à la gestion transitoire

4-1 – Zones à enjeux de biodiversité prépondérants

4-2 – Zones à potentiel de compensation environnementale

4-3 – Zones à forts enjeux d'aménagement



Faïenceries de Sarreguemines, photo Luc Chrétien - Cerema

La succession : terrain nu → prairie ou pelouse → fruticée → friche arborescente → forêt est-elle souhaitable ?

Risque de constituer un *piège écologique* : installation préférentielle d'espèces qui vont délaisser des milieux plus intéressants à terme, au profit d'un espace utilisable de manière transitoire

Rendre les terrains concernés, physiquement inaccessibles à une biodiversité non désirée : *irréaliste*.



Colonisation arbustive, site de Rombas, photo Luc Chrétien - Cerema

Recommandations

Recommandations relatives à la gestion transitoire

4-1 – Zones à enjeux de biodiversité prépondérants

4-2 – Zones à potentiel de compensation environnementale

4-3 – Zones à forts enjeux d'aménagement

Une solution de gestion : la mise en œuvre d'une gestion transitoire en faveur des polliniseurs (EPF HdeFrance)



- Mise en place d'une gestion en prairie qui bloque d'emblée l'évolution progressive vers la forêt,
- Gestion prairiale avec fauche tardive favorable à l'expression de la biodiversité, notamment les polliniseurs

Friche urbaine de Wattrelos - Saint-Liévain, photos Luc Chrétien - Cerema

Recommandations

Recommandations relatives à la gestion transitoire

4-1 – Zones à enjeux de biodiversité prépondérants

4-2 – Zones à potentiel de compensation environnementale

4-3 – Zones à forts enjeux d'aménagement

Une solution de gestion : la mise en œuvre d'une gestion transitoire en faveur des polliniseurs (EPF HdeFrance)



Friche urbaine de Wattrelos - Saint-Liévain, photos Luc Chrétien - Cerema

- Amélioration sur le plan paysager, amélioration de la valeur récréative,
- Site plus attractif pour d'éventuels aménageurs, → améliore sa valeur économique,
- Amélioration du site sur le plan écologique,
- Réversibilité plus aisée que lors de la reprise d'une friche arborée,
- Participation à une trame verte des milieux ouverts « en pas japonais ».
- Meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes.

Recommandations

Recommandations relatives à la gestion transitoire

4-1 – Zones à enjeux de biodiversité prépondérants

4-2 – Zones à potentiel de compensation environnementale

4-3 – Zones à forts enjeux d'aménagement

Une solution de gestion : la mise en œuvre d'une gestion transitoire en faveur des polliniseurs (EPF HdeFrance)



site d'Arques, prairie fleurie et prairie sèche à *Silène enflé* et *Anthyllide vulnéraire*
Photos Guillaume Lemoine EPF-NPdC



- bloque l'expression d'une biodiversité "naturelle" qui pourrait dans certains cas permettre l'expression d'un habitat naturel plus intéressant sur le plan écologique que la prairie.
- solution quand même conçue essentiellement pour éviter l'installation d'espèces protégées

Recommandations

Recommandations relatives à la gestion transitoire

4-1 – Zones à enjeux de biodiversité prépondérants

4-2 – Zones à potentiel de compensation environnementale

4-3 – Zones à forts enjeux d'aménagement

Une solution de gestion : la mise en œuvre d'une gestion transitoire en faveur des polliniseurs (EPF HdeFrance)



site d'Arques, prairie fleurie et prairie sèche à *Silene enflé* et *Anthyllide vulnéraire*
Photos Guillaume Lemoine EPF-NPdC



Des principes à respecter :

- principes du Plan National d'Actions (PNA) « *Polliniseurs* ».
- Espèces végétales adaptées : Trèfle rampant, Lotier corniculé, Trèfle des prés, Sainfoin cultivé, ...
- Végétaux locaux
- Fauche tardive
- Réaménagement du site : en période de repos de la végétation et en gardant des bandes refuges.



Recommandations

Recommandations relatives à la gestion transitoire

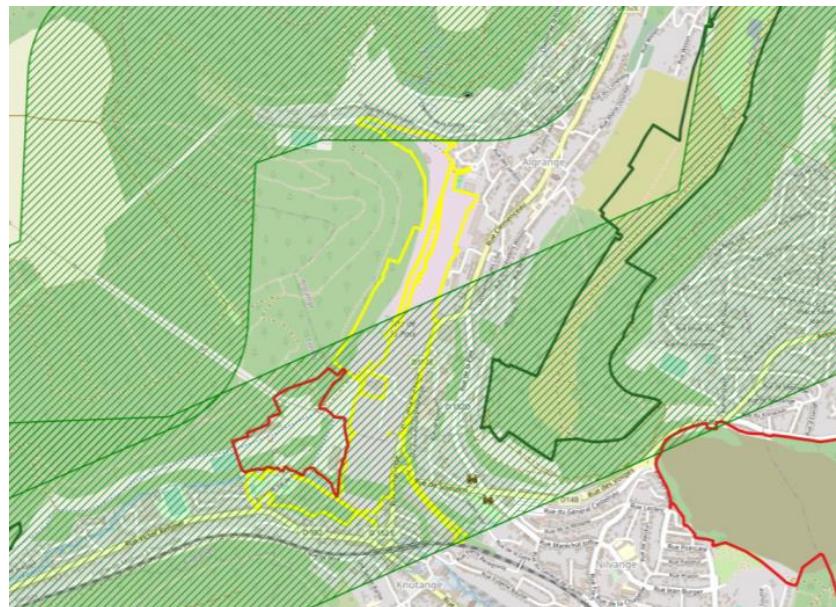
4-1 – Zones à enjeux de biodiversité prépondérants

4-2 – Zones à potentiel de compensation environnementale

4-3 – Zones à forts enjeux d'aménagement

4-4 – Gestion transitoire des continuités écologiques

- Le maintien en l'état est souvent le meilleur moyen de préserver un corridor écologique existant (ripisylve, ...)
- Certains corridors liés aux milieux ouverts nécessitent un entretien (ex : site à Crapaud vert)
- Ne pas créer d'obstacle nouveau (clôtures, talus, ...)
- Corridors à restaurer : cf. appel à projets « trame verte et bleue »



ZAC de la Paix à Algrange : proximité d'un corridor thermophile (hachuré vert) et d'un réservoir de biodiversité (ZNIEFF du plateau d'Algrange) : un enjeu lié aux milieux ouverts thermophiles.



Carte du réseau écologique spécifique au Crapaud vert sur le carreau de la Houve II

Extrait de l'étude batracologique pour la mise en valeur écologique, sociologique et touristique des sites sous la responsabilité de l'E.P.F.L. dans le WARNDT (EPFL, Région Lorraine, DREAL, Ecolor-Néomys 2009)

Recommandations

Recommandations relatives à la gestion transitoire

- 4-1 – Zones à enjeux de biodiversité prépondérants
- 4-2 – Zones à potentiel de compensation environnementale
- 4-3 – Zones à forts enjeux d'aménagement
- 4-4 – Gestion transitoire des continuités écologiques
- 4-5 – Mise en œuvre d'une démarche de communication

Les visites menées par le Cerema ont mis en évidence de nombreuses actions pouvant être valorisées, d'importance très variable.

valoriser les actions concrètes !
(ou simplement la démarche de préservation)



Valorisation de la préservation de la biodiversité sur le site de Rombas – SOLLAC photo Cerema

Recommandations

Recommandations relatives aux modalités d'aménagement

5-1 – Préserver au maximum l'existant : végétaux ligneux

Une partie importante des atteintes à la biodiversité sur un site réaménagé résulte de la non prise en compte de la valeur paysagère, écologique, ou d'usage, de l'existant, et de la non intégration dans le projet des services écosystémiques rendus.

- **Végétation installée**, à la survie est assurée, contrairement aux plantations paysagères,
- **Conditions difficiles** de croissance → formes originales, graphiques, donnant un caractère au site,
- **Fourniture « gratuite » de services écosystémiques** : régulation climatique, ombrage, fixation des sols, participation à la régulation du régime des eaux, support de biodiversité, ...



Des solutions permettant de préserver des éléments remarquables comme ces chênes adultes sont à rechercher impérativement. Site de Boulange (photo Luc Chrétien, Cerema)

Recommandations

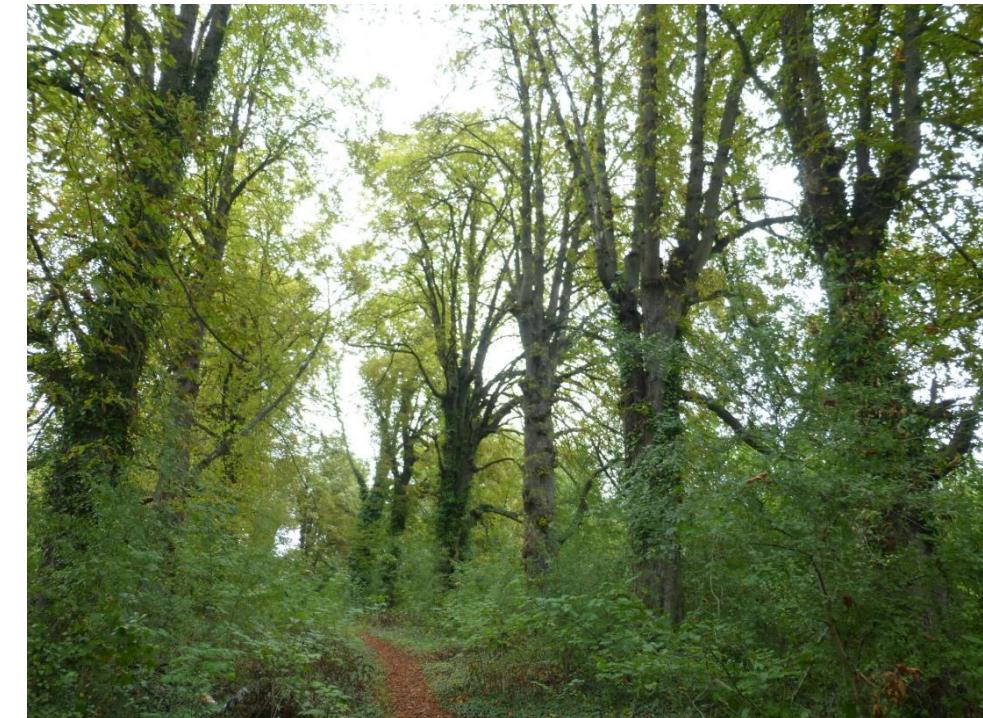
Recommandations relatives aux modalités d'aménagement

5-1 – Préserver au maximum l'existant : végétaux ligneux



→ Aborder le projet d'aménagement de manière itérative intégrant les éléments ligneux :

- Démarche d'évitement de l'impact
- Diminution des impacts et donc du besoin de compensation



Faïenceries de Sarreguemines (photo Luc Chrétien, Cerema)

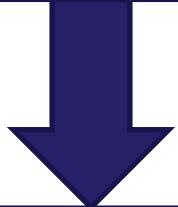
5-2 – Préserver au maximum l'existant : zones humides

5-3 – Recommandations relatives à l'application de la séquences « éviter, réduire, compenser », à la dérogation espèces protégées, ...

Conclusion

Les Établissements publics fonciers : à la croisée de forts enjeux

- d'aménagement du territoire
- de développement économique
- de conservation de la nature via la gestion des friches



Passer d'une gestion « réactive » aux enjeux de biodiversité,
à une démarche proactive



Site de Rombas (photo Luc Chrétien, Cerema)



Photo Luc Chrétien Cerema

www.cerema.fr

